

**Comité:** WTO 4

**Problématique:** Qui devrait établir les règles du commerce et comment ?

**Noms des chaires :** Giulia PUSCEDDU et Simon JUTIN.

## *Qui devrait établir les règles du commerce et comment ?*

### 1. Introduction

Le commerce lutte contre la pauvreté. En augmentant leur part dans le commerce mondial, les pays les moins avancés (PMA) ont réduit la pauvreté (définie comme étant des personnes vivant avec moins de 1,25 USD par jour) de 65 % de la population en 1990 à 45 % en 2010 ! Cela a contribué à l'inclusion de plus en plus de personnes dans les richesses du commerce mondial, non seulement en réduisant le coût de la vie, mais aussi en augmentant le niveau de vie à l'échelle mondiale.

Il est important de noter que le commerce n'est pas toujours la solution à la pauvreté ou aux économies fragiles, mais qu'il peut contribuer à stimuler les économies locales, à accroître l'emploi et à rassembler les gens. Mais il est important de savoir qui établit les règles afin de pouvoir trouver un bon équilibre.

#### a. Mots clés (définitions)

**Commerce :** Le commerce regroupe les unités statistiques (entreprises, unité légale ou établissements) dont l'activité principale consiste à revendre des marchandises achetées à des tiers, sans les transformer. Cette activité peut comporter accessoirement des activités de production.

L'activité des intermédiaires du commerce qui mettent en rapport les acheteurs et les vendeurs (ou bien exécutent des opérations commerciales pour le compte d'un tiers), sans être propriétaires des produits concernés, fait partie du commerce.

**Exportation :** Les exportations sont les ventes déclarées par les unités statistiques (entreprise, unité légale) à l'exportation (c'est à dire hors du pays de résidence) et qui comprennent les livraisons intracommunautaires. Les exportations ainsi mesurées se différencient de celles recensées par les douanes car elles correspondent aux seules exportations directes réalisées par les unités. Les statistiques douanières peuvent, par ailleurs, être ventilées par produit.

**Importation :** Ensemble des biens et des services fournis par des non-résidents à des résidents, à titre onéreux ou gratuit. Avec l'application du Système Européen des Comptes nationaux et régionaux de 2010 (SEC 2010), en cohérence avec la 6e édition du manuel de balance des paiements (BPM6), la définition des échanges extérieurs en comptabilité nationale est dorénavant fondée sur la notion de propriété. Ainsi, par exemple les biens envoyés à l'étranger pour travail à façon ne sont plus comptés en exportations de biens, et la marchandise transformée n'est plus comptée comme une importation de biens.

**OMC** : L'OMC (Organisation Mondiale du Commerce, en anglais, World Trade Organization) est une organisation internationale. Elle édicte des règles régissant le commerce des marchandises, des services, des biens agricoles et industriels et de la propriété intellectuelle entre les pays. Son but est d'aider, par la réduction des obstacles au libre-échange, les producteurs de marchandises et de services, les exportateurs et les importateurs à mener à bien leurs activités.

**Protectionnisme** : Le protectionnisme désigne la politique et les pratiques d'un État qui intervient dans l'économie afin de défendre ses intérêts et ceux de ses entreprises face à la concurrence étrangère et de maintenir ou développer ses propres forces de production. Il s'oppose au libre-échange.

## 2. Aperçu de la problématique

### a. Origines

#### i. Début

Depuis la fin du XXème siècle, des employés perdent leur emploi à cause de la délocalisation des usines ; c'est-à-dire que les compagnies décident de déplacer leur production dans des pays où la main d'oeuvre est moins chère dans le but d'augmenter leur bénéfice. Aussi, pour s'assurer un bénéfice maximal, les compagnies et entreprises n'hésitent pas à violer les lois internationales en : sous-payant leurs employés et en les faisant travailler dans des conditions déplorables.

#### ii. Aujourd'hui

Aujourd'hui, ces problèmes persistent mais ils sont moins conséquents dans certains pays qui décident de protéger leurs entreprises nationales. Cependant, ces pays sont des obstacles au commerce puisqu'ils instaurent des quotas, des tarifs et de subventions. Ainsi, les Etats-Unis ou la plupart des pays de l'Union Européenne subventionnent les agriculteurs, ce qui rend la concurrence avec d'autres pays quasiment nul sur les mêmes produits. Cependant, le problème majeur aujourd'hui est la pollution. En effet, la production et le transport des marchandises sont les causes les plus importantes du réchauffement climatique.

### b. Impacts

#### i. Environnementaux

La production de biens ne se fait pas sans ressources. Cependant, la plupart du temps, ces ressources sont naturelles et donc s'épuisent au fur et à mesure qu'on les utilise. Par exemple, pour avoir de nouveaux champs pour cultiver, certains agriculteurs n'hésitent pas à abattre des forêts. Aussi, le commerce entre deux pays est très polluant du fait du transport notamment.

### **c. Les principales victimes**

Les premières victimes du commerce sont les entreprises nationales indépendantes qui font de plus en plus faillites à cause de la puissance des firmes transnationales et des grands groupes. Cependant, ce ne sont pas les seules à être des victimes du commerce. En effet, l'environnement est probablement l'autre grande victime puisque la faune et la flore sont chaque jour détruites pour satisfaire nos besoins. Cette destruction est directe, déforestation, ou indirecte avec la pollution.

### **d. Problème et conséquences**

Tous ces événements sont probablement le résultat d'un manque accru de règles internationales sur le commerce. En effet, malgré le travail que fait l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), les règles votées par les Etats membres sont presque uniquement centrées sur la fluidité du commerce et l'intégration des pays en développement. Ainsi, puisque les règles commerciales internationales en lien avec la protection de l'environnement sont quasi nulles, cela provoque : une accélération du réchauffement climatique, la déforestation et la mise en danger de nombreuses espèces.

### **e. Les impacts positifs si la problématique est résolue**

Si ce problème est réglé, c'est-à-dire trouver une entité capable d'établir des règles commerciales internationales, nous pourrions assister à des changements des plus bénéfiques pour notre société. Tout d'abord, l'exploitation salariale serait combattue. Ensuite, des conflits commerciaux seraient éradiqués puisque tout le monde serait soumis aux mêmes règles. Enfin, l'impact écologique du commerce serait diminué, protégeant alors notre écosystème visible qui est actuellement en péril.

## **3. Etudes de cas**

### **a. Le thon**

Certains pêcheurs de thon mexicains pêchent du thon d'une manière qui nuit aux dauphins, cette technique est appelée le "chasing and netting" ("chasse et filet"). Elle est utilisée en grande partie parce que leurs zones de pêches sont les seuls endroits sur Terre où les dauphins nagent au-dessus des thons. Les Etats-Unis offrent un label "dolphin-safe" ("sans danger pour les dauphins") aux vendeurs de thon ce qui ne permettra pas à ce thon d'être placé avec des emballages de thon qui ont été pêchés avec la méthode "chasing and netting". Le Mexique a fait valoir à l'OMC que cette pratique des Etats-Unis est discriminatoire à l'égard des pêcheurs mexicains, ce qui rend plus difficile pour eux de vendre leur produit aux Etats-Unis que pour les entreprises américaines ou les autres entreprises étrangères. L'OMC a accepté.

L'OMC a déclaré : "En excluant la plupart des produits de thon mexicain de l'accès au label 'Dolphin Safe' tout en accordant cet accès à la plupart des produits de thon provenant des Etats-Unis et d'autres pays, la mesure modifie les conditions de concurrence sur le marché américain au détriment des produits de thon mexicain."

Mark Palmer, directeur associé du Earth Island Institute, un groupe environnemental, n'était pas d'accord et a déclaré : "La raison pour laquelle le Mexique a été singularisé est parce qu'il a refusé de faire ce que tout le monde fait, c'est-à-dire du poisson 'dolphin-safe'."

## **b. Les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM)**

L'Union Européenne refuse d'importer des produits alimentaires génétiquement modifiés, comme le soja, en raison des préoccupations concernant ses possibles effets sur la santé, bien que les producteurs de ce produit insistent sur le fait qu'ils sont sans danger. En 2003, les Etats-Unis, le Canada et l'Argentine ont déposés une plainte à l'OMC. L'organe des différends de l'OMC a décidé que l'UE utilisait l'interdiction comme une politique de protection et s'est prononcée en faveur des pays producteurs de soja.

Le différend s'est poursuivie au cours des années qui ont suivi, aucune des deux des parties n'ayant cédé du terrain ni déclenché une guerre commerciale (une série de sanctions de va-et-vient). Depuis, l'Union Européenne a commencé à autoriser un nombre limité de culture génétiquement modifiées sur ses marchés, et les Etats-Unis se sont concentrés sur l'approbation de plus de culture. Le Canada et l'UE ont conclu un accord en 2009. La controverse a fait partie des négociations sur un accord de libre-échange entre les Etats-Unis et l'UE.

## **c. Gouvernance du commerce**

L'OMC est-elle démocratique ? Toute nation peut demander à rejoindre et sera acceptée si elle répond aux critères établis. Les populations qui vivent dans les pays membres sont affectées par les décisions de l'OMC, bien qu'elles ne puissent pas débattre, voter ou choisir leur représentant à l'OMC, ni même choisir si leur pays sera membre.

D'un autre côté, les représentants à l'OMC proviennent du gouvernement de chaque pays; si le gouvernement a été démocratiquement élu, alors la population dans ce pays est, en fait, représentée. De plus, tous les accords doivent être acceptés par la totalité des pays membres avant d'être mis en vigueur.

# **4. Bibliographie**

## **1.Introduction**

<https://www.huffpost.com/entry/six-facts-you-didnt-know>.

## **2.Aperçu de la problématique**

[https://drive.google.com/drive/folders/1a701RS\\_EPWX\\_bbue3d-JMz5-VhASpUh2](https://drive.google.com/drive/folders/1a701RS_EPWX_bbue3d-JMz5-VhASpUh2)  
(pages 176 à 197)

<https://www.pnas.org/content/108/21/8903>

[https://www.wto.org/french/thewto\\_f/whatis\\_f/tif\\_f/fact2\\_f.htm](https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/fact2_f.htm)

## **3.Etudes de cas**

[https://drive.google.com/drive/folders/1a701RS\\_EPWX\\_bbue3d-JMz5-VhASpUh2](https://drive.google.com/drive/folders/1a701RS_EPWX_bbue3d-JMz5-VhASpUh2)  
(pages 176 à 197)